



LORI CARDINAL

Chalcospitta cardinalis

Classe : Oiseaux **Ordre** : Psittaciiformes **Famille** : Psittacidae **Longueur** : 30-31 cm
Envergure : ?? cm **Poids** : 175-215 gr **Longévité** : ?? ans

 Cardinal Lory  Kardinallori  Lori cardinale  Lori cardenal 
 Kardinaallori  Kardinallori  kardinaaliluri  ??  Beniinko

Chant et voix : On a répertorié différentes sortes de cris, notamment un trille assez rugueux et âpre, mais également un "zheet-zheet" grinçant et nettement plus puissant et plus rauque que celui du Loriqueet à tête bleue. On peut également entendre des notes plus discordantes, plus stridentes et plus rudes.

Caractères distinctifs : Ce lori présente une silhouette caractéristique en raison de sa relative longue queue. Chez les adultes, pas de dimorphisme sexuel, le plumage est entièrement rouge éclatant, mais les parties supérieures et les ailes paraissent plus sombres. Le bec est rouge-orange avec une zone noire à la base. La peau nue orbitale est également noire. Les plumes des parties inférieures ont de petits liserés jaunâtres, ce qui donne à cette partie un aspect vaguement écaillé. Les pattes sont grises. L'iris est rouge-orange. Les immatures ont un dos et des couvertures alaires d'un rouge plus clair. Leur bec est orange terne avec de nombreuses petites marques noires. Leur peau orbitale est gris-blanchâtre. Leur iris est jaune pâle.

Habitat et Distribution : C'est une espèce forestière. Elle est assez répandue ou localement abondante dans les forêts primaires et secondaires. On la trouve également dans les boisements en cours de régénération, dans les plantations de cocotiers et dans les mangroves, partout où il y a des arbres en floraison. Elle peut grimper jusqu'à 1200 m d'altitude, bien qu'à Bougainville, elle ne dépasse guère les 800 mètres. Le lori cardinal est endémique des îles situées à l'Est de la Nouvelle-Guinée. Son aire de distribution couvre la Nouvelle-Hannovre et les îles environnantes (Tabar, Lihir, Tanga, Feni et Nissan). Elle se poursuit jusqu'à Buka et Bougainville. Aux îles Salomon, elle occupe un territoire qui se développe en direction du sud jusqu'à San Cristobal.

Comportements : Le lori cardinal est un oiseau bruyant qui ne passe pas facilement inaperçu. On le trouve généralement en petites bandes pouvant compter jusqu'à une vingtaine d'oiseaux qui volent à une grande hauteur au-dessus de la canopée. Il grimpe également sur les branches les plus élevées de arbres en floraison où il attire l'attention par ses continuel cris stridents et par ses belles couleurs éclatantes. On le trouve souvent en compagnie de loriquets à tête bleue (*Trichoglossus haematodus*) et il semble apprécier particulièrement les fleurs rouges. Le lori cardinal possède un vol direct pendant lequel il déploie souvent ses rectrices, ce qui lui donne une silhouette très remarquable. Cet oiseau se déplace constamment dans la journée, volant d'une île à l'autre.

Reproduction : La saison de reproduction commence sans doute en juin. Des rapports signalent des accouplements en Août et des parades qui se prolongent jusqu'en Septembre. A ce jour, on n'a découvert qu'un seul nid, situé dans la cavité d'une grand arbre, à faible hauteur au-dessus du sol. Ce sont les seuls renseignements que l'on possède en provenance du milieu naturel. En Captivité, le lori cardinal pond deux oeufs de couleur blanche. Les deux parents couvent et s'occupent des jeunes. La période d'incubation dure 24 jours. Quand ils éclosent, les poussins pèsent de 6 à 7 grammes. Ils sont couverts d'un duvet blanc long et dense. Comme chez tous les loris du genre *Chalcospitta*, la durée de séjour au nid est particulièrement longue et dure entre 65 et 80 jours.

Nourriture : Le lori cardinal est exclusivement végétarien. Il se nourrit dans la canopée et sur les palmiers, de fruits, petites baies, fleurs, bourgeons, mais aussi de pollen et de nectar. Ce perroquet semble marquer une nette préférence pour les fleurs et les fruits rouges.

Protection/Menaces : Le lori cardinal n'est pas véritablement menacé. Toutefois, il est classé par l'IUCN comme une espèce "à aire restreinte", ce qui veut dire qu'il possède un territoire dont la superficie est inférieure à 50 000 km carrés, d'où un danger potentiel.